

Compte rendu de la Commission de Quartier 1.3

> Les Chalets – Bayard – Belfort – Saint Aubin - Dupuy

Le jeudi 5 avril 2018

> Lieu :

Site Duranti – Salle Osète

> Participation : 85 personnes

> Élués présentes :

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER – Maire de Quartier 1.3 Les Chalets / Bayard / Belfort / Saint-Aubin / Dupuy

Marie-Pierre CHAUMETTE – Adjointe au Maire en charge des jardins et des espaces verts

> Services présents :

Guillaume FOURNIER – Pôle Territorial Centre – Toulouse Métropole

Francis ESCALES – Direction Générale Déléguée aux Espaces Publics – Mairie de Toulouse

Corinne DELFAUT – Assistante de Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER

Teddie LORIN, Caroline ANTONY, Cathy SIÉ – Direction de l'Action Territoriale – Mairie de Toulouse

> Documents supports :

Diaporama de la Commission de quartier

Présentation du Plan Local Urbain Intercommunal et de l'Habitat

Présentation de l'opération « Des Fleurs sur mon Mur »

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER accueille l'ensemble des participants et présente les intervenants.

Elle rappelle que la Commission de quartier est une instance de démocratie locale au cours de laquelle chacun est invité à prendre la parole. Le compte rendu de cette réunion est disponible en ligne : www.toulouse.fr ; Rubriques : « vos quartiers » puis « Secteur Toulouse Centre ».

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER annonce ensuite l'ordre du jour :

1. Présentation du nouveau Bureau de quartier 1.3
2. Les travaux de voirie dans le quartier : réalisés et à venir
3. La végétalisation des rues
4. Les évolutions en matière d'urbanisme
5. Actualités de quartier

1. Présentation du nouveau Bureau de quartier 1.3

Madame WINNEPENNINCKX-KIESER énonce les dix associations qui composent désormais le Bureau de quartier, suite au renouvellement opéré en fin d'année 2017.

Deux nouvelles associations ont notamment rejoint le Bureau de quartier :

- APIC (Association de Parents Indépendants)
- Association de quartier « Mieux Vivre » Chalets-Concorde-Matabiau

2. Les travaux de voirie dans le quartier : réalisés et à venir

Madame WINNEPENNINCKX-KIESER cède la parole à Guillaume FOURNIER pour l'exposé des travaux réalisés en 2017 et la présentation des aménagements programmés en 2018.

L'ensemble de ces opérations est tout d'abord présenté sous forme de carte.

Des photos sont ensuite projetées pour illustrer les opérations terminées et en cours :

- L'Aménagement de sécurité rue Saint-Hilaire, au droit de l'école Immaculée Conception.
- La réfection des caniveaux, des trottoirs et de la couche de roulement des boulevards, sur le périmètre d'installation du marché du Cristal.

- L'Aménagement du stationnement impasse Dom Vaissette.
- L'Aménagement du passage piéton rue Saint-Ferréol, en angle de la rue Riquet.
- Le passage en sens unique d'une partie de la rue Gabriel Péri pour la mise en service de la Linéo 8, ainsi que le marquage au sol de la zone 30.
- Le marquage au sol de la Zone 30 dans le quartier Saint-Aubin.
- L'Aménagement en cours du boulevard Michelet, de la place Saint-Aubin et d'une section de la rue Riquet.
- La réalisation de places de stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite au 16 rue Roquelaine et au 44 rue du Capitaine Escudié (Guillaume FOURNIER précise ici que ces marquages réglementaires de 3,30 mètres de large sur 7 mètres de long sont parfois difficiles à mettre en oeuvre dans le centre ville).
- La mise aux normes des quais de bus au niveau du 24 boulevard Matabiau et du 60 boulevard Carnot.

Guillaume FOURNIER liste ensuite les projets d'aménagement qui seront mis en oeuvre en 2018 :

- L'aménagement de sécurité rue Ingres, au droit de l'École supérieure Billières (selon le même principe que les travaux entrepris rue Saint-Hilaire, permettant de retirer les murs béton qui neutralisent le stationnement à proximité de l'établissement scolaire).
- La suppression partielle des édicules du parking souterrain de la place de Belfort, qui sera suivie du réaménagement de la place et de la mise en accessibilité du cheminement piéton. Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER annonce plus précisément le lancement d'une démarche globale et participative pour la place de Belfort. Elle souligne les leviers d'action retenus pour mener à bien cette démarche : le réaménagement urbain de la place ; l'étude des flux de circulation et du plan de stationnement ; la dynamique de l'activité commerciale ; l'animation de la place ; la sécurité publique. Le calendrier de cette opération sera prochainement défini et une réunion publique sera organisée pour présenter le projet et lancer la démarche participative.
- La modification des pistes cyclables rue du Pont Montaudran, dans la continuité de la place Dupuy.
- Le marquage au sol de la Zone 30 dans le quartier des Chalets.

La Maire de Quartier rappelle ensuite la poursuite des travaux de réaménagement des allées Jean Jaurès ; la livraison du nouveau parking souterrain pour la fin de l'année 2018 ; la nouvelle phase de travaux de terrassement pour l'agrandissement de la station de métro Jean Jaurès.

Elle revient également sur le projet Toulouse EuroSudOuest en précisant que l'aménagement du boulevard Bonrepos sera terminé en fin d'année 2018, période qui permettra aussi de démarrer la couverture de l'écluse Bayard. Le parvis de la gare sera entrepris en 2019.

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER indique que, depuis le mois de mars et jusqu'à la fin de l'année, une nouvelle dépose minute dans le parking Gare-Marengo de 400 places propose 15mn de gratuité. Cette offre s'ajoute à celle de la dépose minute de 113 places de l'avenue de Lyon.

Elle souligne que, dans le cadre du projet Toulouse EuroSudOuest, Europolia a organisé deux concertations préalables sur le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concertée et sur le Pôle d'Échange Multimodal, du 30 janvier au 29 mars.

Une fois terminé, le bilan de la concertation sera communiqué, notamment au travers du vote du Conseil de la Métropole du 28 juin. Toutes les contributions seront publiées sur le site d'Europolia.

Une enquête publique réglementaire sera lancée fin 2018.

Bien Vivre à Saint-Aubin évoque la Tour Occitanie et souhaite qu'un débat soit organisé.

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER rappelle que ce sujet a été présenté et débattu lors de la dernière Commission de quartier. De plus, chacun a pu s'exprimer lors de la concertation préalable sur la Zone d'Aménagement Concertée ainsi qu'en Réunion publique le 13 mars.

L'enquête publique prochainement organisée sera une nouvelle occasion d'échanger sur ce projet.

La Maire de quartier rappelle ensuite les travaux en cours au niveau de la rue Matabiau (création d'un couloir de bus-vélos), pour l'adaptation de l'espace public à la mise en service de la Linéo 9 en septembre 2018, qui reliera l'Union à Empalot.

Place Jeanne d'Arc, un arrêt de bus conforme aux normes d'accessibilité a été implanté ; la place PMR, l'aire de livraison et la station de taxi ont été relocalisées.

Suite à la présentation des travaux de voirie dans le quartier, plusieurs sollicitations ont été formulées par l'assemblée.

La Maire de quartier a proposé :

- D'étudier la création d'une aire de livraison et d'une place réservée aux Personnes à Mobilité Réduite à proximité de la pharmacie du 27 rue Matabiau.
- D'étudier la matérialisation de deux passages piéton, en entrée de rue Saint-Hilaire, au niveau de la rue des Chalets, ainsi qu'au droit du jardin du Verrier, rue Godolin.
- De programmer des comptages de vitesse rue Saint-Ferréol.

Elle a par ailleurs précisé que les aménagements de voirie engagés pour la Linéo 9 rue Matabiau ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 9 mai 2017.

De plus, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER a rappelé que la future promenade centrale des allées Jean Jaurès, pour laquelle l'architecte urbaniste Joan BUSQUETS projetait une zone de déambulation pour les piétons, fait actuellement l'objet d'une réflexion afin d'animer cet axe.

Enfin, Guillaume FOURNIER a expliqué que, pour la rue de Bayard, la demande de matérialisation d'une traversée piétonne, au droit de la place Schuman, allait être étudiée par les services. Il précise qu'à cet endroit, la voie est rehaussée (plateau piétonnier) pour donner la priorité aux piétons et garantir l'accessibilité.

3. La végétalisation des rues

Marie-Pierre CHAUMETTE débute son intervention en rappelant les précédentes éditions de l'opération « Des Fleurs sur mon Mur » et en soulignant la nouveauté pour l'année 2018 : la possibilité de fleurir les entourages d'arbres proches du domicile des participants à l'opération.

Les flyers d'inscription seront disponibles du 20 avril au 30 mai.

Les demandes seront ensuite étudiées par les services techniques.

Les réponses seront adressées aux demandeurs fin août, début septembre.

Elle invite l'assemblée à s'inscrire à cette démarche participative, pour l'embellissement de la ville.

Marie-Pierre CHAUMETTE revient ensuite sur les rénovations des espaces verts réalisées dans le quartier 1.3 : le jardin du Castelet ; la rue de Bayard (plantation de 82 arbres) ; le jardin du Verrier (en cours d'embellissement jusqu'à la fin du mois d'avril).

Elle souligne la part croissante occupée par les espaces verts à l'échelle de la ville de Toulouse, avec notamment la présence de 4 zones vertes, de 6 coulées vertes, de 161 parcs et jardins et de 160 000 arbres. Elle rappelle également la production de 400 000 plantes et fleurs chaque année, par les serres municipales.

Suite aux questions soulevées par l'assemblée, Marie-Pierre CHAUMETTE prévoit :

- De relancer l'étude de plantation annoncée pour la place Roquelaine.
- D'étudier le fleurissement de la place de la Concorde, en précisant que les jardinières ne constituent pas un aménagement qualitatif, au regard des incivilités relevées sur les équipements déployés sur le domaine public.

Le support de présentation de Marie-Pierre CHAUMETTE est annexé à ce compte-rendu.

4. Les évolutions en matière d'urbanisme

Madame WINNEPENINCKX-KIESER accueille Francis ESCALES, pour la présentation des futures règles d'urbanisme à l'échelle du quartier 1.3.

Elle précise que cette intervention a fait l'objet d'une demande des associations du Bureau de quartier.

Francis ESCALES rappelle tout d'abord les dates de la procédure réglementaire de l'enquête publique du PLUI-H, organisée du 30 mars au 17 mai 2018.

Les modalités de participation à cette enquête sont décrites dans le support de présentation annexé à ce compte rendu.

Le dossier du PLUI-H sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole en avril 2019.

Francis ESCALES souligne ensuite la spécificité préservée des règles d'urbanisme pour le quartier 1.3, qui s'appuient notamment sur le dispositif du graphique de détails (quartiers Chalets, Bayard et Belfort). Ainsi, sur ces quartiers, les règles d'urbanisme sont dessinées sur chacune des parcelles. Sur les quartiers Péri, Saint-Aubin et Verdier, les règles d'urbanisme sont écrites à l'échelle d'une zone plus étendue.

Il indique par ailleurs les éléments de réponse aux principales interrogations des associations du Bureau de quartier, concernant les évolutions apportées par le PLUI-H :

- Le PLUI-H exigera 1 place de stationnement par logement créé (contre 0 actuellement) et 0,5 pour le logement social (contre 0 actuellement). Cette nouvelle norme est le taux maximum autorisé par le code de l'urbanisme.
- En matière de mixité sociale, le quartier 1.3 est compris dans le secteur où le taux de logements sociaux en locatif doit représenter 35 % (déclenchement de la mesure à partir de 2000m² créés). Pour l'accession sociale ou le prix maîtrisé, le taux est de 20 % entre 1000 et 3000m² construits. Au-dessus de 3000m², le taux est de 10 % en accession sociale et 10 % en prix maîtrisé.
- Dans le cadre du PLUI-H, l'abri de jardin n'est pas défini spécifiquement et donc réglementé. Néanmoins, le PLUI-H définit « l'annexe » comme : « une construction indépendante du logement, ne dépassant pas 2,50 de hauteur et 9m² de surface ».
- Le PLU a classé la Maison du Commissaire Philippe en Élément Bâti Protégé (EBP) ; le PLUI-H reprendra cette classification. Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER précise que Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire à la coordination des politiques d'urbanisme et d'aménagement, prendra contact avec les propriétaires de cet édifice afin de connaître leurs intentions en termes de rénovation. Une plaque commémorative pourrait être apposée en accord avec les propriétaires.

5. Actualités de quartier

La Maire de quartier énonce les diverses actualités intéressant le quartier pour terminer cette soirée.

D'importants travaux de rénovation (1 090 000€) seront engagés pour le complexe sportif Léo Lagrange : la toiture de la piscine sera remplacée ; les réseaux d'Eau Chaude et Sanitaire dans les 4 bâtiments du complexe sportif seront remplacés ; les vestiaires présents dans les 6 étages seront entièrement réaménagés et mis en accessibilité.

Place Jeanne d'Arc, la statue de Jeanne d'Arc a été retirée à la fin du mois de mars. Une intervention de restauration est prévue pour 10 à 12 mois.

Concernant le moustique tigre, et suite aux plaintes formulées par les toulousains l'été dernier, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER annonce qu'une réunion publique d'information sur le plan de prévention mis en place par la ville de Toulouse est en cours de programmation.

Enfin, la Maire de quartier invite l'assemblée à participer à la matinée volontaire de nettoyage des berges organisée le 7 avril à partir de 9h30, dans le cadre du Plan Canal, porté par Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire en charge des Fleuves et canaux, et du Plan Propreté porté par Emilion ESNAULT, Vice-Président de Toulouse Métropole en charge de la Propreté.

Cette quatrième édition est déployée sur les berges de la Garonne et des canaux. Deux points de rencontre sont fixés, à la Capitainerie du Port Saint Sauveur et à la passerelle Saint-Aubin.

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER se propose ensuite de répondre aux questions des riverains.

Elle oriente les signalements de nuisibles (rats ou autres) vers le centre d'appel Allô Toulouse, joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au 05 61 22 22 22.

La Maire de quartier rappelle que les travaux entrepris par les particuliers sur les façades de leurs immeubles doivent répondre aux procédures en vigueur, avec notamment le dépôt d'une Déclaration Préalable ainsi que le respect des matériaux et des coloris fixés pour les services de l'urbanisme de la ville de Toulouse.

Elle réagit à la problématique du partage de l'espace public soulevée par une riveraine qui déplore la présence des vélos et l'étroitesse des trottoirs.

Elle rappelle notamment les objectifs partagés avec Olivier ARSAC, Adjoint au Maire délégué à la coordination des Politiques de Prévention et Sécurité, de verbaliser les vélos qui circulent sur les trottoirs, mais aussi les véhicules qui stationnent sur les pistes cyclables.

Elle précise qu'à l'échelle de la Métropole, un budget de 7 800 000€ est dévolu aux modes doux, et que 350km de voie verte ainsi que 600km de piste cyclable sont à la disposition de chacun.

Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER termine cette soirée en remerciant les riverains et associations de leur présence à cette Commission.